

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 35/1724 :**

Conseil Départemental - Dispositif d'aide aux communes « Pacte Département et Territoires » de 2024 à 2026 - Approbation du plan de financement pour le volet Investissement "socle commun"

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), POPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

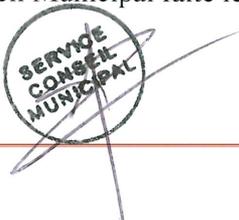
**ABSENTS :**

MM. FERDE Thérèse, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 21 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Accusé de réception en préfecture  
974-PI-3401700241021-35\_1724-DE  
Date de transmission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

**Affaire n°35/1724 : Conseil Départemental - Dispositif d'aide aux communes « Pacte Département et Territoires » de 2024 à 2026 - Approbation du plan de financement pour le volet Investissement "socle commun".**

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que le **CONSEIL DEPARTEMENTAL** de la Réunion, en sa séance plénière du 21 août 2024, a validé en continuité du dispositif Pacte de Solidarité Territoriale, le « **PACTE DEPARTEMENT ET TERRITOIRES (PDT)**», pour la période de **2024 à 2026**.

Ce Pacte Département et Territoires bénéficie d'une enveloppe globale de **90 000 000.00 € HT**, décliné comme suit :

- **75 M €** pour le volet investissement « **socle commun** »,
- **5 M €** pour les communes ayant intégré le dispositif Petites Villes de Demain (**PVD**),
- **10 M €** pour le fonctionnement « **volet social** ».

La répartition de l'enveloppe financière s'établit sur la base d'un forfait et d'un ratio proportionnel à la population suivant les données de l'INSEE.

Pour la commune de Saint-Pierre, l'aide financière attribuée est de **4 624 458.00 € HT**. Cette enveloppe permettra à la ville de réaliser des aménagements sur divers sites et dans différents domaines notamment :

- sportifs ;
- touristiques ;
- patrimoniaux ;
- culturels ;
- espaces publics ;
- bâtiments administratifs communaux.

La commune n'est pas éligible au dispositif investissement « PVD ». La présente délibération concerne le volet investissement « socle commun », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût prévisionnel des opérations : **7 255 000.00 € HT** (Voir liste des opérations en annexe)

Financement prévisionnel :

<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL :</b>	<b>4 624 458.00 € HT (63.74 %)</b>
Au titre du <b>PACTE DEPARTEMENT ET TERRITOIRES de 2024/2026</b>	
<b>COMMUNE :</b>	<b>2 630 542.00 € HT (36.26 %)</b>

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel précité ;
- **DE SOLLICITER** la participation financière du **CONSEIL DEPARTEMENTAL** au titre du Pacte Département et Territoires de 2024/2026, sur le volet investissement « socle commun » ;
- **De l'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à signer, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, tous les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXtrait conforme,  
LE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20241021-35-1724-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024